

# VILLE DE PONTOISE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE DES SERVICES  
Direction des affaires juridiques  
OC/AM

## COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2015

Présidence de M. Philippe HOUILLON, Maire  
Ouverture de la séance à 20h40

### MEMBRES PRESENTS :

M. Philippe HOUILLON – M. Gérard SEIMBILLE — \*Mme Stéphanie VON EUW — M. Guy-Noël ORTHION — Mme Léna DE BOURMONT – M. Yannick BETHERMAT – Mme Françoise LAUGIER – M. Antoine SAVIGNAT – Mme Christiane FRANCHETTE – M. Jean-Luc MAIRE – M. Paul STEIN – Mme Monique LEFEBVRE – M. Emmanuel SIOU – M. Emmanuel PEZET – Mme Dominique TOURNAIRE — Mme Armelle LEGRAND-ROBERT – M. Laurent LAMBERT – Mme Sylvie MOREAU – Mme Céline KALNIN — M. Jérémie CARON – Mme Solenne GUERIN – \*\*M. Matthieu ESCANDE – \*\*\*M. Jonathan RAULT – Mme Afreen ASHRAF – Mme Bénédicte ARIES – Mme Corinne BRAMI – M. François ERNST – M. Albert NOUMOWE – Mme Annick FERRE – M. Patrick MORCELLO – Mme Solveig HURARD.

\*Mme Stéphanie VON EUW a donné pouvoir à M. Yannick BETHERMAT jusqu'à son arrivée à 21h.

\*\*M. Matthieu ESCANDE est arrivé à 20h45.

\*\*\*M. Jonathan RAULT est arrivé à 20h52.

### MEMBRES ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : (en vertu de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Mme Anne FROMENTEIL a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE.

Mme Annick DUPAQUIER a donné pouvoir à M. Guy-Noël ORTHION.

M. Raoul NKAMWA NJINKE a donné pouvoir à Mme Léna DE BOURMONT.

### MEMBRE ABSENT EXCUSE :

M. Pascal BOURDOU.

### DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme Solenne GUERIN est désignée en qualité de secrétaire de séance.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : 33 voix pour, 1 abstention (Solveig HURARD)

**APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 25 juin 2015.

### ***POUR INFORMATION***

#### ***DOSSIERS SANS DEBAT (Art. 9 du règlement intérieur)***

### **CATHEDRALE SAINT-MACLOU – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE LA DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES D'ILE-DE-FRANCE**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** :

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** le programme de restauration du dallage intérieur de la cathédrale Saint-Maclou.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de la Direction régionale des affaires culturelles d'Île-de-France et à signer tout document afférent.

**ARTICLE 3** : **AUTORISE** Monsieur le Maire à demander une dérogation pour lancer l'opération avant les décisions d'octroi de la dite subvention.

**ARTICLE 4** : **INDIQUE** que la dépense est inscrite au budget 2015 et la recette le sera dès sa notification.

### **FOIRE SAINT-MARTIN 2015, PÔLE DE L'ARTISANAT ET DU VEXIN – TARIFS**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE**:

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** les tarifs 2015 du Pôle de l'artisanat et du Vexin de la Foire Saint-Martin, tels que ci-annexés :

Stand linéaire : 200 €

Stand en angle : 250 €

2 stands linéaires : 350 €

1 stand linéaire + 1 stand en angle : 400 €

2 stands en angle : 450 €

**ARTICLE 2** : **DIT** que les recettes prévisionnelles sont prévues au budget communal.

### **TELETRANSMISSION DES ACTES AU CONTRÔLE DE LEGALITE – PRINCIPE ET CONVENTION AVEC LA PREFECTURE**

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** :

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** le principe de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et notamment des délibérations, décisions et arrêtés.

**ARTICLE 2** : **APPROUVE** la convention ci-annexée de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture du Val d'Oise et autorise Monsieur le Maire à la signer ainsi que tous les actes qui s'y rattachent.

**ARTICLE 3** : **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

## **PARCOURS D'ÉDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE (PEAC) – ÉCOLE MATERNELLE DES CORDELIERS - SUBVENTION**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** le Maire à verser une subvention d'un montant de 200 € pour la coopérative de l'école maternelle des Cordeliers, dans le cadre du soutien aux projets d'écoles.

**ARTICLE 2 : DIT** que la dépense est prévue au BP 2015 – chapitre 65 – nature 6574 – fonction 255.

## **DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC POUR LE LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE 1 : AUTORISE** le Maire à solliciter une subvention à la DRAC dans le cadre du label «Ville d'art et d'histoire».

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire à signer tout document afférent à ces demandes.

**ARTICLE 3 : INDIQUE** que les dépenses sont inscrites au budget de la commune de l'année 2015 et que les recettes y seront inscrites après l'octroi de la subvention.

## **PROJET DE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'AUVERS-SUR-OISE – AVIS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE** d'émettre un avis favorable sur le projet arrêté de PLU de la commune d'Auvers-sur-Oise.

## **PROJET MODIFIÉ DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA COMMUNE D'ENNERY – AVIS**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE :**

**ARTICLE UNIQUE : DÉCIDE** d'émettre un avis favorable sur le projet modifié du PLU de la commune d'Ennery

## **CONVENTION RELATIVE A LA REPRISE EN GESTION TECHNIQUE ET FINANCIERE DES EQUIPEMENTS DE SIGNALISATION TRICOLERE - AVENANT N°1**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:**

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention de reprise en gestion technique et financière des équipements de signalisation tricolore ci-annexé.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer cet avenant n°1 ainsi que tous les documents qui s'y rattachent.

**TRAVAUX DE COMBLEMENT DE CAVITES AU 27 PLACE DU GRAND MARTROY –  
CONVENTION DE MANDAT ET DE COFINANCEMENT ENTRE LA COPROPRIETE ET LA  
VILLE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE la convention de mandat et de participation financière à intervenir entre la copropriété du 27 place du Grand Martroy à Pontoise, représentée par son syndic SERGIC, et la ville de Pontoise, pour le comblement d'une cavité commune.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document qui s'y rattache.

***DOSSIERS AVEC DEBAT (Art. 9 et 10 du règlement intérieur)***

**DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT - PROJET D'AMENAGEMENT ET  
D'EQUIPEMENT D'UN MAGASIN D'ARCHIVES DANS LES ANCIENS SOUS-SOLS DE LA  
BANQUE DE FRANCE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE le projet d'aménagement et d'équipement du magasin d'archives situé dans les locaux de l'ancienne Banque de France, place du Grand Martroy.

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Département du Val-d'Oise au titre du guide des aides départementales.

**ARTICLE 3 :** INDIQUE que les dépenses sont inscrites au budget de la commune de l'année concernée et que les recettes y seront inscrites après octroi de la subvention

**CONTRAT DE TERRITOIRE AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-  
PONTOISE – SIGNATURE D'UNE CONVENTION D'ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:**

**ARTICLE 1 :** APPROUVE les fonds de concours prévisionnels inscrits au titre de la convention d'attribution de fonds de concours du Contrat de territoire comme suit :

<b>OPERATION</b>	<b>Montant prévisionnel du fonds de concours</b>
Réhabilitation des murs remarquables	11 000,00
Accessibilité des bâtiments publics	143 000,00
Crèche des Cordeliers	505 000,00
Réhabilitation bâtiment rue Petit de Coupray	235 000,00
Réhabilitation des bâtiments communaux	74 000,00
Agrandissement de la Maison familiale des Cordeliers	507 000,00

**ARTICLE 2 :** AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter auprès de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise une modification du Contrat de territoire 2010-2014 sous forme d'une convention d'attribution de fonds de concours.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ci-annexée, ainsi que tout document afférent à cette demande.

#### **ASSOCIATION AQUAREL - SUBVENTION EXCEPTIONNELLE 2015**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** : Léna DE BOURMONT, Gérard SEIMBILLE, Antoine SAVIGNAT et Sylvie MOREAU ne prennent part ni aux débats ni au vote.

**ARTICLE 1 : APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle à l'Association Aquarel d'un montant de 5000 € pour la réalisation des fêtes et repas de quartier à Marcouville et aux Louvrais.

**ARTICLE 2 : APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'Association AQUAREL ci-annexé.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant.

**ARTICLE 4 : DIT** que les dépenses afférentes sont inscrites au budget communal 2015.

#### **GARANTIE D'EMPRUNT - LOGIS SOCIAL DU VAL D'OISE - 7 RUE CEZANNE A PONTOISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** : Gérard SEIMBILLE ne prend part ni aux débats ni au vote.

**ARTICLE 1 : ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement de deux prêts PLAI et de deux prêts PLUS d'un montant total de 895 421 € que Logis social du Val d'Oise (LSVO) se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

**ARTICLE 2 : PRECISE** que les caractéristiques des 4 prêts ainsi garantis, sont les suivantes :

**Prêt PLUS Foncier :**

- Montant du prêt : 173 784 €
- Durée du prêt : 60 ans
- Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts différés
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux d'intérêt : Livret A + 0,34% (taux du livret en vigueur à la date d'effet du prêt)
- Indice de révision : Livret A
- Révisabilité : simple (SR)

**Prêt PLUS Construction :**

- Montant du prêt : 225 034 €
- Durée du prêt : 40 ans
- Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts différés
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux d'intérêt : Livret A + 0,6% (taux du livret en vigueur à la date d'effet du prêt)
- Indice de révision : Livret A
- Révisabilité : simple (SR)

**Prêt PLAI Foncier :**

- Montant du prêt : 85 776 €
- Durée du prêt : 60 ans
- Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts différés
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux d'intérêt : Livret A + marge de 0,34% (taux du livret en vigueur à la date d'effet du prêt)
- Indice de révision : Livret A
- Révisabilité : simple (SR)

**Prêt PLAI Construction :**

- Montant du prêt : 410 827 €
- Durée du prêt: 40 ans
- Profil d'amortissement : Amortissement déduit avec intérêts différés
- Périodicité des échéances : annuelle
- Taux d'intérêt : Livret A - 0,2% (taux du livret en vigueur à la date d'effet du prêt)
- Indice de révision : Livret A
- Révisabilité : simple (SR)

**ARTICLE 3 : S'ENGAGE** au cas où l'emprunteur, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, à en effectuer le paiement à hauteur de 100% en son lieu et place, sur simple notification de la Caisse des Dépôts et Consignations par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 4 : S'ENGAGE** pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

**ARTICLE 5 : AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer les contrats de prêt et la convention accordant la garantie, et à procéder ultérieurement, sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait le cas échéant la mise en œuvre de la garantie, et reçoit tout pouvoir à cet effet.

**COEFFICIENT MULTIPLICATEUR APPLICABLE AUX TARIFS DE REFERENCE DE LA TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : 30 voix pour, 4 contre (Bénédicte ARIES, François ERNST, Corinne BRAMI, Albert NOUMOWE)

**ARTICLE UNIQUE** : **FIXE** le coefficient multiplicateur unique de la taxe sur la consommation finale d'électricité à 8,50 pour 2016.

**SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2015 AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** :

**ARTICLE UNIQUE** : **ADOPTE** le versement d'une subvention pour le CCAS d'un montant de 337 216 €.

**CHAUFFAGE URBAIN – CONCESSION DE SERVICE PUBLIC DALKIA - AVENANT N°7**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** :

**ARTICLE 1** : **APPROUVE** l'avenant n° 7 au contrat de concession en date du 05 avril 1989 conclu entre la Ville de Pontoise et la société DALKIA France.

**ARTICLE 2** : **AUTORISE** le Maire à signer ledit avenant n° 7 au contrat de concession avec DALKIA France portant sur la modification de la formule de révision.

**CONTRAT DE CONCESSION DE SERVICE PUBLIC POUR LA CONSTRUCTION ET L'EXPLOITATION DE L'ÉTABLISSEMENT MULTI ACCUEIL COLLECTIF DE JEUNES ENFANTS DES LARRIS - AVENANT N°2**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : 30 voix pour, 3 contre (François ERNST, Corinne BRAMI, Albert NOUMOWE) et 1 abstention (Solveig HURARD)

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'avenant n°2 au contrat n°125P91 de concession de service public pour la construction et l'exploitation de l'établissement multi accueil collectif de jeunes enfants des Larris.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer cet avenant et tout acte qui s'y rattache.

**ARTICLE 3 : DIT** que les dépenses qui en découlent sont prévues au budget de la ville.

#### **CONSEIL CONSULTATIF DU DEVELOPPEMENT DURABLE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT MUNICIPAL**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A LA MAJORITE** : 30 voix pour et 4 abstentions (François ERNST, Corinne BRAMI, Albert NOUMOWE, Solveig HURARD) .

**ARTICLE 1 : DESIGNE** ses représentants du Conseil Consultatif du Développement Durable d'Agglomération (CCDDA) comme suit : titulaire, Madame Christiane FRANCHETTE ; suppléante, Madame Dominique TOURNAIRE.

**ARTICLE 2 : DIT** que cette désignation est effective pour une durée d'un an avec tacite reconduction jusqu'à la fin du mandat municipal.

#### **AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (AD'AP) DE LA VILLE DE PONTOISE**

**LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE** :

**ARTICLE 1 : APPROUVE** l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap) de la ville de Pontoise.

**ARTICLE 2 : SOLLICITE** l'autorisation de mise en place dérogatoire de cet agenda d'accessibilité programmée (Ad'Ap), sur une durée totale de 9 années.

**ARTICLE 3 : AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer tout acte ou document qui s'y rattache.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Maire à solliciter toute subvention pouvant être allouée à la ville pour l'exécution de cet agenda d'accessibilité programmée, et à déposer toute demande d'autorisation d'utilisation des sols, qui en découle.

#### **INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, DU N° 339/2015 AU N° 523/2015**

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est informé des décisions prises par le Maire, dans le cadre de la délégation de compétence au titre de l'article L.2122-22 :

N°	OBJET	CONTRACTANT	COÛT (en € TTC)
339	Passation d'un contrat de prestation d'un spectacle pour les enfants de la halte crèche des Louvrais	ART'VERNE	430 €

340	Passation d'un contrat de cession de droit de représentation avec une association dans le cadre d'une représentation de son spectacle à la Bibliothèque Guillaume Apollinaire	LA MALICE ASSOCIATION « SILEX3	200 €
341	Passation d'un contrat de cession de droit de représentation d'un spectacle avec une société dans le cadre du spectacle « Fanfare Rockbox »	ORPHEON PRODUCTION	3 500 €
342	Passation d'un contrat de cession de droit de représentation avec une société dans le cadre du spectacle « D'une Ile à l'autre » au Dôme	LA LUNE DANS LES PIEDS	5 177 €
343	Passation d'un contrat de cession de représentation dans le cadre d'un concert à la bibliothèque Guillaume Apollinaire	OLIVIER CAMPOS	300 €
344	Passation d'un contrat de cession de représentation dans le cadre d'un concert à la bibliothèque Guillaume Apollinaire	ASSOCIATION LE STUD' DU GARAGE	400 €
345	Passation d'une convention de prestation dans le cadre d'un atelier « A la table d'Arcimboldo » à l'occasion des journées du patrimoine	PINCEAU MILLE PATTES	480 €
346	Passation d'une convention de prestation liant la ville avec une association dans le cadre d'atelier découverte et initiation à l'horlogerie mécanique à l'occasion des journées du patrimoine	PINCEAU MILLE PATTES	550 €
347	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	ENSEMBLE HARMONIA	à titre gracieux
348	Passation d'une convention de mise à disposition exceptionnelle de locaux avec le Pôle judiciaire à l'occasion d'un cocktail inaugural au congrès international de la Gendarmerie Nationale	GENFARMERIE NATIONNAL	à titre gracieux
349	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal « salle papaye » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	SOUNDIATA	à titre gracieux
350	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal « salle papaye » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	SOUNDIATA	à titre gracieux
351	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Prune » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	PARRAINS UN PAR UN	à titre gracieux
352	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale «Prune»	Mme PECQUERY SNDYC FONCIA VEXIN	à titre gracieux



353	Passation d'une convention ponctuelle de mise à disposition de la salle communale « Club des 5 » avec une association dans le cadre de ses activités statutaires	PONTOISE ENSEMBLE	à titre gracieux
354	Passation d'une convention ponctuelle de mise à disposition de la salle communale « Salle Prune »	M DOUMENC SYNDIC DE COPROPRIETE	à titre gracieux
355	Passation d'une convention de location d'un terrain familial (parcelle n°4)	Mme Monique AMETTE ET M Claude METAIS	Recette de 175€ (loyer mensuel)
356	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal « salle prune »	M DOUMENC SYNDIC DE COPROPRIETE	à titre gracieux
357	Passation d'une convention de mise à disposition de la salle communale «Dôme » avec une association dans le cadre de ses activités statutaires	UNION DES ARTISANTS DE LA BOULANGERIE-PATISSE-RIE DU VAL DOISE	Recette de 127€
358	Passation d'une convention de mise à disposition de la salle communale «Dôme » avec une association dans le cadre de ses activités statutaires	STUDIO DANSE 95	1 026 €
359	Passation d'une convention de mise à disposition de la salle communale «Dôme » avec un collège à l'occasion d'une représentation	COLLEGE VAUBAN	127 €
360	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local de la salle communale «Dôme » avec une association dans le cadre de ses activités statutaires	ASSOCIATION SOPHIE GRIS	127 €
361	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal «Papaye et Pêche»	Mme MITTLER et M BARRET	Recette de 355€
362	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle « Pamplemousse »	Mme DIABY DIARIATOU	Recette de 253€
363	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle Rouge	M HERBER	Recette de 400€
364	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle Rouge	Mme JEANNE	Recette de 400€
365	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle Rouge au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	FORA BA	Recette de 480€
366	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle Prune	Mme BRAULT SYNDIC GCP	Recette de 30 €
367	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle Rouge	Mme VIVES	Recette de 400€
368	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle Pamplemousse	Mme ROLLAND	Recette de 315€

369	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle Pamplémousse	Mme VIRAPAPOLLE JAYANTHAN	Recette de 253€
370	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle de réunion au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	VAL DE VIOSNE OUEST	Recette de 84 €
371	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle Pêche au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	LES HEURES MUSICALES DE PONTOISE	à titre gracieux
372	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle Pêche au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	PARTI SOCIALISTE	à titre gracieux
373	Passation d'une convention de mise à disposition exceptionnelle de locaux communaux salle Rouge l'Espace Larris-Maradas	CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DU VAL D'OISE	à titre gracieux
374	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle Pêche au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	Mme HOUDOT SYNDIC	à titre gracieux
375	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle Rouge	M DENON ASL BO-CAGES ORANGE	à titre gracieux
376	Passation d'un marché public pour la fourniture et la livraison de tenues de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI)	OP MAINTENANCE	marché à bons de commande avec un montant minimum annuel HT de 65 000 €
377	Passation d'un avenant au contrat de mise à disposition d'un logement 3 rue Jean Paul Soutumier	Mme BENHAMOU Valérie	Recette de 540,04 € (loyer mensuel)
378	Passation d'un avenant à la convention d'occupation d'un terrain familial parcelle n°5) sis 24 chemin du Nouveau Saint-Martin	Mme MEINARD Cathy et M AMETTE Stéphane	Recette de 175€ (loyer mensuel)
379	Passation d'une convention de partenariat dans le cadre de la mise à disposition de la cave située 12 place du Pont à l'occasion des Journée du Patrimoine	M MIGLIOZZI Olivier	à titre gracieux
380	Passation d'une convention de prestation dans le cadre d'un atelier « calligraphie » à l'occasion des journées du patrimoine 2015	M DALLANEGRA Patrick	450 €
381	Passation d'une convention de prestation dans le cadre d'une animation d'initiation au tissage de la lrette et d'une démonstration de tissage sur métier à bras à l'occasion des journées du patrimoine 2015	MB CREATION LIN ET L'AUTRE	735 €
382	Acceptation du complément d'indemnité d'assurance suite à l'effraction survenue au bâtiment rue Petit Courpay le 03/09/14	SMACL ASSURANCES	Recette de 718,74 €

383	Passation d'un avenant à la convention d'occupation d'un terrain familial (parcelle n°8) sis 24 chemin du Nouveau Saint-Martin	M STADELMANN Giovanni et Mme DU- BLOC Gina	Recette de 175€ (loyer mensuel)
384	Passation d'un marché public pour l'acquisition et la livraison de fournitures pédagogiques et scolaires, jeux-jouets, jeux de sociétés – lot 1 fournitures pédagogiques et scolaires	ARLIS	Marché à bons de commande avec un montant maximum annuel HT de 130 000 €
385	Passation d'un marché public pour l'acquisition et la livraison de fournitures pédagogiques et scolaires, jeux-jouets, jeux de sociétés – lot 2 jeux-jouets	PL DIFFUSION	Marché à bons de commande avec un montant maximum annuel HT de 60 000€
386	Passation d'un marché public pour l'acquisition et la livraison de fournitures pédagogiques et scolaires, jeux-jouets, jeux de sociétés – lot 3 jeux de société	R DE JEUX	Marché à bons de commande avec un montant maximum annuel HT de 7 500€
387	Passation d'un marché public pour l'acquisition, la livraison et l'installation de mobilier – lot 1 mobilier commun aux services scolaire, petite enfance et enfance jeunesse	DELAGRAVE	Marché à bons de commande avec un montant maximum annuel HT de 90 000€
388	Passation d'une convention de prestation dans le cadre d'un atelier reliure à l'occasion des Journées du Patrimoine	DEMI CHAGRIN	450 €
389	Passation d'un contrat de cession d'animation d'ateliers dans le cadre d'un stage d'initiation à la magie à la bibliothèque de Marcouville	M Nicolas AUDOUZE	250 €
390	Résiliation de 4 lots relatifs à la procédure pour l'organisation de séjours et mini séjours vacances enfance-jeunesse de l'été 2015 – taux de remplissage insuffisant	Marché 15M002L1 : EVASION 78	
		Marché 15M002L2 : EVASION 78	
		Marché 15M002L10 : EVASION 78	
		Marché 15M014L2 : PEP DECOUVERTES	
391	Passation d'un marché public pour des missions de diagnostic et repérage amiante et plomb avant travaux de restructuration ou de démolition	PYRAMIDE CON- SEILS	Marché à bons de commande avec un montant maximum annuel HT de 65 000 €
392	Passation d'un contrat de prestation pour la représentation du spectacle musical déambulation « Duo Winner Team » à l'occasion des festivités du 14/07/15	AVOZINHA PROD	800 €

393	Passation d'un contrat pour l'animation de l'atelier maquillage pour les enfants à l'occasion des festivités du 14/07/15	Mme CHAUVIN Nadin	300 €
394	Passation d'un contrat de prestation pour la surveillance du concours de pétanque à l'occasion des festivités du 14/07/15	G.S.2.D	318,23 €
395	Passation d'un contrat de prestation pour la surveillance de festival « Friend'stival »	G.S.2.D	675,02 €
396	Passation d'un contrat de prestation pour l'animation de l'atelier « graffiti » à l'occasion des festivités du 14/07/15	GRAFFITI CHEZ VOUS	600 €
397	Passation d'un contrat de prestation pour l'animation d'un atelier de maquillage pour enfant à l'occasion des festivités du 14/07/15	Mme ARCHAMBAULT Christine	300,00 €
398	Passation d'un contrat de prestation pour l'animation de l'atelier « conception de sucette en pâte à sucre » à l'occasion des festivités du 14/07/15	FRAMBOIZ'TOUCH	635,10 €
399	Passation d'un contrat de déclaration unique et simplifiée des cotisations sociales et contrat de travail pour l'embauche d'une comédienne pour les visites théâtralisées en musique Belle Epoque, dans le cadre des Journées du Patrimoine	Mme PORRONE Charline	175,53 €
400	Passation d'une convention de prestation dans le cadre d'un atelier vitrail à l'occasion des Journées du Patrimoine 2015	M BAROIN Serge	1 030 €
401	Passation d'un avenant au contrat de mise à disposition d'un logement 16 boulevard de l'Europe – références LOG-EUR16A/1D	M BREBINAUD Jean-Pierre	567,06 €
402	Passation d'une convention avec une association dans le cadre de la mise en place du programme Lire et Faire Lire	LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU VAL DOISE	200 €
403	Passation d'un contrat de prestation pour le concert de « Lise Martin » à l'occasion du festival le Chant des Moineaux	OSAMES	990 €
404	Passation d'un contrat de prestation pour la sonorisation des concerts du festival le Chant des Moineaux	ECOUTER VOIR	8 160 €
405	Marché de prestation de restauration - Lot n°1 : fourniture et livraison de repas en liaison froide et de goûters dans les écoles et centres de loisirs	SOGERES	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
406	Marché de prestation de restauration - Lot n°2 : fourniture et livraison de repas en liaison froide et de goûters destinés aux crèches	SOREST	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum
407	Marché de prestation de restauration - Lot n°3 : fourniture et portage de repas à domicile pour les seniors	SOREST	Marché à bons de commande sans minimum ni maximum

408	Passation d'un contrat avec une société relatif à la révision générale des couvertures de la cathédrale Saint-Maclou	ACV ARCHITECTE	5 765,76€
409	Passation d'un contrat de cession de spectacle « rêverie : des conte pour s'évader » avec une association dans le cadre d'un spectacle à la bibliothèque Guillaume Apollinaire	LA COMPAGNIE DES 3PAS	500 €
410	Passation d'un contrat de cession de représentation dans le cadre d'un concert à la bibliothèque Guillaume Apollinaire	SWING EN VO	300 €
411	Passation d'un contrat de cession de représentation dans le cadre de deux représentations « méli-mélo » à la bibliothèque Guillaume Apollinaire	AGENCE FRANCE PROMOTION	476 €
412	Passation d'un avenant au contrat de mise à disposition d'un logement 16 boulevard de l'Europe – références LOG-EUR16A/3D	M SCHMIDT Emmanuel	560,28 €
413	Passation d'un avenant au contrat de mise à disposition d'un logement 16 boulevard de l'Europe – références LOG-EUR16B/1D	Mme GIRAUDEAUX Martine	446,34 €
414	Passation d'un contrat de cession de représentation dans le cadre d'un concert à la bibliothèque Guillaume Apollinaire	LA COMPAGNIE DE L'ESSAIM	à titre gracieux
415	Acquisition, livraison et installation de mobiliers – lot 2 – Crèches	WESCO	Marché à bons de commande avec un montant maximum annuel HT de 10 000 €
416	Passation d'une convention de mise à disposition d'une partie des locaux de l'Office de Tourisme de Cergy-Pontoise – Porte du Vexin à l'occasion des festivités du 14 juillet 2015	OFFICE DU TOURISME DE CERGY-PONTOISE PORTE DU VEXIN	à titre gracieux
417	Passation d'un contrat avec une société pour la maintenance entretien de 18 chaudières individuelles de la Ville	GAZ SERVICE	2 692,80 €
418	Passation d'un contrat de prestation de service avec une entreprise dans le cadre des TAP- ateliers ludiques scientifiques	ATCODA Les Savants Fous – Cergy	5 400 €
419	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – tennis de table	A S PONTOISE CERGY TENNIS DE TABLE	1 620 €
420	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP - échecs	CERGY-PONTOISE ECHECS	1 620 €
421	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP - ludothèque	R DE JEUX	4 860 €
422	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – ateliers cirque	NAN !	9 720 €

423	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – ateliers cuisine et danse indienne	FRAMBOIZ'TOUCH	5 400 €
424	Passation d'un contrat de prestation de service avec une auto-entreprise dans le cadre des TAP - ateliers céramique	Mme GOHIN-ANDRIEU Dominique	4 050 €
425	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – ateliers chorale ou comédie musicale	ATELIER DU CONTREPOINT	7 650 €
426	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – atelier robotique éducative	ROBOTICE	8 640 €
427	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – atelier photographie	Association Photo Numérique	5 670 €
428	Passation d'un contrat de prestation pour l'animation de l'atelier « lampion » à l'occasion des festivités du 14 juillet 2015	L'ATELIER LUTECE	468 €
429	Passation d'un contrat de prestation pour l'animation de l'atelier de science interactive et ludique « bleu, blanc, rouge » à l'occasion des festivités du 14 juillet 2015	ATCODA Les Savants Fous – Cergy	250 €
430	Passation d'un contrat pour une prestation musicale à l'occasion de la commémoration du 6 septembre 2015	LA MUSIQUE DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS	800 €
431	Passation d'une convention de prestation dans le cadre d'un atelier de gravure à la pointe sèche, à l'occasion des Journées du Patrimoine 2015	L'ATELIER STAMPALA	450 €
432	Passation d'un contrat de vente dans le cadre du spectacle « Gauguin et Pissarro, de l'amitié à la colère » à l'occasion des Journées du Patrimoine 2015	THEATRE EN STOCK	5 000 €
433	Passation d'un marché public pour 5 ans – lot 1 pour la location entretien d'un mini-car, de deux autocars- lot 2 entretien du poids lourds de 19 tonnes sans chauffeur	LOCATION DES CARS MARIE – ATLOC	Lot 1 : 585 000€ – Lot 2 : 128 160 €
434	Passation d'un marché public pour les travaux et entretiens des installations d'éclairage privé de la Ville	EIFFAGE ENERGIE	Marché à bon de commande sans minimum annuel et avec un maximum annuel fixé à 200 000 € HT
435	Passation d'un marché public pour le remplacement de stores extérieurs par des rideaux intérieurs au groupe scolaire des cordeliers	A.DUHAMEL	Les prestations faisant l'objet du marché seront réglées par un prix global et forfaitaire selon les stipulations de l'acte d'engagement.

436	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Polyvalente » au bénéfice de deux particuliers	Mme PEYRAUD et M.BROUARD	241 €
437	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle des salles communales « Papaye » et « Pêche » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	ADME	à titre gracieux
438	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Rouge » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	AMICALE DDTE	à titre gracieux
439	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Polyvalente » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	BAMBONA	à titre gracieux
440	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Pêche » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	PARTI SOCIALISTE	à titre gracieux
441	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Papaye » au bénéfice d'une école à l'occasion de cours de djembé	ECOLE ELEMENTAIRE DE L'HERMITAGE	à titre gracieux
442	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Pêche » au bénéfice d'un particulier	M.DOUMENC, Syndic Pontoise Immobilier	30 €
443	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Pamplemousse » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	A.N.P.A.A 95	à titre gracieux
444	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Rouge » au bénéfice de deux particuliers	Mme CHARD et M.LICAN	400 €
445	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Dôme » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	HISPANIOLA	127 €
446	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Pamplemousse » au bénéfice d'un particulier	M.DAUTREMEPIUS	253 €
447	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Dôme » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	SOUNDIATA	127 €
448	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Rouge » au bénéfice d'un Syndic	IMMO DE FRANCE	84 €

449	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Dôme » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	DESTINATION DANSE	127 €
450	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Pamplemousse » au bénéfice d'un particulier	Mme MOUENGA	253 €
451	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Salle de réunion » au bénéfice d'un Syndic	IMMO DE FRANCE	84 €
452	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Dôme » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	UNIVERSITE INTER-AGES	127 €
453	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Pamplemousse » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	SAUVEGARDE DU VAL D'OISE	84 €
454	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Hermine » au bénéfice d'un Syndic	Madame PECQUERY, Syndic FONCIA VEXIN	84 €
455	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Dôme » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	BOUGER AUTREMENT	127 €
456	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Caméléon » avec une association dans le cadre de ses activités statutaires	ACCORDEON CLUB DE PONTOISE	à titre gracieux
457	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Prune » avec une association dans le cadre de ses activités statutaires	USDOR	à titre gracieux
458	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Rouge » au bénéfice d'un particulier	Mme SELGY	400 €
459	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Pamplemousse » au bénéfice d'un particulier	Mme AIDARA	253 €
460	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Salle de spectacle » avec une association dans le cadre de ses activités statutaires	UNS POUR L'AVENIR	à titre gracieux
461	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Pamplemousse » au bénéfice d'un particulier	BANDAOGO	241 €
462	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Salle de spectacle » avec une association dans le cadre de ses activités statutaires	ESPACES ET LUMIERES	127 €



463	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Caméléon » avec une association dans le cadre de ses activités statutaires	PLANETE MUSIQUE	à titre gracieux
464	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Pamplemousse » au bénéfice d'un particulier	Mme BELCOLLIN	253 €
465	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Papaye » au bénéfice d'un particulier	Mme LESIEUR	293 €
466	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Hermine » avec une association dans le cadre de ses activités statutaires	AUTISME ENSEMBLE 95	à titre gracieux
467	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Prune » au bénéfice d'un syndic	Mme PECQUERY, Syndic FONCIA VEXIN	30 €
468	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale « Pamplemousse » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	SAUVEGARDE DU VAL D'OISE	84 €
469	Passation d'une convention de partenariat à l'occasion du festival « Le Chant des Moineaux »	RESTAURANT RITA	à titre gracieux
470	Passation d'un marché pour la télétransmission des actes au contrôle de légalité	DEMATIS	1 432,80 €
471	Défense des intérêts de la Ville – contentieux USPPM – Monsieur Olivier CASENAZ ainsi que le Directeur juridique municipal pourront représenter la commune dans la présente affaire, notamment lors des audiences et signer tout acte nécessaire à la défensed des intérêts municipaux	-	-
472	Passation d'une convention concernant la mise à disposition de salle pour le congrès CVX- salle C, la salle B, la salle Polybar , la salle des glaces et un vestiaire du hall Omnisports pour 4 demi-journées	COMMUNAUTE DE VIE CHRETIENNE	Recette de 3568€
473	Passation d'un marché pour la dématérialisation et simplification de la préparation des instances municipales à destination des élus	CDC FAST	7 368,00 €
474	Passation d'un marché public - lot 1 pour les travaux de désamiantage et lot 2 pour la démolition du groupe scolaire Jules Verne	ADC DEMOLITION – PICHETA	Lot 1 : 234 777,25 € HT Lot 2 : 31 721 € HT
475	Abroge la décision n°35/2015 – Modification de la convention concernant l'occupation précaire du domaine privé de la Ville pour l'installation d'une bulle de vente et d'un parking chaussée Jules César	SCI PONTOISE BOS- SUT	Recette de 23 816 €
476	Passation d'un contrat pour la vérification des aires collectives de jeux	SPORTTEST	4 128 €

477	Passation d'un contrat de prestation de service dans le cadre des TAP pour la mise en place d'un atelier autour du vitrail aux écoles élémentaires du Parc aux Charrettes et Jean Moulin	L'ATELIER DE VITRAIL DIANA NGUYEN	6 480 €
478	Passation d'un contrat de prestation de service dans le cadre des TAP pour la mise en place d'ateliers d'éveil musical et chorale à l'école maternelle du Parc aux Charrettes	Mme GERARDIN Marie-Aude	4 320 €
479	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle Polyvalente au centre socioculturel de Marcouville	IMMO DE FRANCE	Recette de 84€
480	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal à la salle Polyvalente au centre socioculturel de Marcouville	IMMO DE FRANCE	Recette de 84€
481	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires – salle Dôme	CADMIUM COMPAGNIE	à titre gracieux
482	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal salle Pamplémousse	M ASSI KOUASSI	Recette de 253€
483	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle des salles communale «Papaye et Pêche»	Mme SUBLIN	Recette 293 €
484	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale «Dôme»	Mme DEVALCY	Recette de 1072€
485	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle des salles communale «Papaye et Pêche»	M DANTIN	Recette de 355€
486	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle des salles communale «Papaye et Pêche»	Mme VALENTIN	Recette de 253€
487	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	SWING EN VO	Recette de 127€
488	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de la salle communale «Polyvalente»	IMMO DE FRANCE	Recette de 83€
489	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle des salles communale «Papaye et Pêche»	Mme SYLLA	Recette de 293€
490	Passation d'une convention de mise à disposition ponctuelle de local communal au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires – salle « Dôme »	FESTIVAL BAROQUE/AOND	à titre gracieux
491	Passation d'un avenant à la convention de prestation tripartite pour des chantiers de remise en état d'un local commun résidentiel situé chemin du nouveau Saint Martin	EMMAUS HABITAT ET TILT-SERVICES	1 653,60 €

492	Passation d'une convention pour la mise en place d'un dispositif prévisionnel de secours pour le Banquet des Seniors	PROTECTION CIVIL DU VAL D'OISE	à titre gracieux
493	Passation d'une convention de mise à disposition de locaux pour l'utilisation de la salle de permanence du centre socio-culturel (maison de quartier) de Marcouville	UNIS POUR L'AVE- NIR	à titre gracieux
494	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP- animation d'atelier danse, motricité	ADAGIO	12 096 €
495	Passation d'un contrat de prestation de service avec une auto-entreprise dans le cadre des TAP – atelier éveil musical	ANTOINE Samuel	8 640 €
496	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – ateliers d'initiation aux bases de la capoeira	DJINGA CAPOEIRA	9 072 €
497	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – mise en place d'ateliers chorégraphiques	CADMIUM	5 400 €
498	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – mise en place d'ateliers ferme pédagogique et nature	LES Z'HERBES FOLLES	13 500 €
499	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – mise en place d'ateliers Percussion, Chorale, Découverte des instruments et Eveil musical	ENSEMBLE HARMO- NIA	14 580 €
500	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – mise en place d'un atelier prévention routière	PREVENTION ROU- TIERE	1 890 €
501	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – mise en place d'ateliers de psychomotricité éducative	METHODE CECILE	4 320 €
502	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – mise en place d'un atelier de gymnastique	LA SOCIETE PON- TOISIENNE DE GYM- NASTIQUE	3 780 €
503	Passation d'une convention de prestation pour des chantiers de remise en peinture de 8 pièces dans un logement communal	TILT SERVICES	5 610 €
504	Passation d'une convention de mise à disposition exceptionnelle de la salle communale « Papaye » au bénéfice d'une association dans le cadre de ses activités statutaires	LIBRE COURT	à titre gracieux
505	Passation d'un avenant au contrat de mise à disposition d'un logement au bénéfice d'un particulier	Monsieur Christophe GRIES	446,34 €
506	Passation d'un marché public pour les travaux de mise en sécurité de galeries souterraines par injection de mousses dures	MBVA	12 280 €

507	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – mise en place d'ateliers de sensibilisation à la nutrition	GLOBE CROQUEURS	8 640 €
508	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – mise en place d'ateliers jazz vocal, photographie et BD/Dessins humoristiques	CLUB UNESCO ARTS ET MUSES	15 228 €
509	Passation d'un contrat de prestation de service avec une auto-entreprise dans le cadre des TAP – mise en place d'un atelier danse et expression corporelle	Mme DUFFAL Emmanuelle	4 320 €
510	Passation d'un contrat de prestation de service avec une auto-entreprise dans le cadre des TAP – mise en place d'un atelier Arts Plastiques	Mme VERROUST	4 320 €
511	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – mise en place d'ateliers contes et écritures du conte	LES AMIS DE L'ECOLE DU CONTE	7 560 €
512	Passation d'un contrat de prestation de service avec une association dans le cadre des TAP – mise en place d'ateliers jeux en ludothèque	LE JEU POUR TOUS	4 320 €
513	Passation d'un contrat de prestation de service avec une auto-entreprise dans le cadre des TAP – mise en place d'un atelier Arts Plastiques	Madame FRANC Isabelle	2 160 €
514	Passation d'un contrat de prestation de service avec une auto-entreprise dans le cadre des TAP – mise en place d'un atelier Arts Plastiques	Madame VISIEDO Nolwenn	2 160 €
515	Passation d'un contrat de cession de droit d'une prestation intitulée « Présentation de la rentrée littéraire » avec une association dans le cadre des activités culturelles de la Bibliothèque Guillaume Apollinaire	GENERALE LIBREST	150 €
516	Passation d'une prestation de convention liant la Ville à un particulier dans le cadre d'ateliers pour les enfants à l'occasion des Journées du Patrimoine 2015	Monsieur Franck ROUILLY	600 €
517	Passation d'un avenant n°1 au marché de travaux pour la restructuration de la façade sud de la cathédrale Saint-Maclou. Lot n°2 vitrail et serrurerie	ATELIER LORAIN-G.P HERMET	6 603, 84 €
518	Passation d'un contrat pour la vérification périodique d'une ligne de vie au Gymnase Mandela	SOCOTEC	174 €
519	Passation d'un contrat pour la vérification périodique d'une ligne de vie supplémentaire au Gymnase Mandela	SOCOTEC	108 €

520	Passation d'un avenant n°1 pour les travaux de reconstruction de la façade sud de la cathédrale Saint-Maclou lot n°1 - maçonnerie, pierre de taille, Sculpture, échafaudages et installations	PAYEUX RESTAURATION	21 382,14 €
521	Passation d'un contrat avec une société pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage des installations de chauffage des bâtiments communaux	SAGE-SERVICES ENERGIE	6 864 €
522	Passation d'un contrat de mise à disposition d'un logement sis 1 rue du Clos de Marcouville – Groupe scolaire Ludovic Piette	Madame Isabelle BELLOT	Recette de 446,34€
523	Passation d'un contrat pour la réalisation d'une étude géotechnique en vue de la construction d'un parking sous le Jardin de la Ville	ABROTEC	6 912 €

### QUESTIONS DIVERSES :

#### RTE – DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE (DUP) POUR LA CREATION DE LA LIGNE A 400 000 VOLTS CERGY-TERRIER N°3 – AVIS DE LA COMMUNE

#### LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE:

**ARTICLE 1 :** EMET un avis défavorable sur le dossier de DUP du fait que le projet :

- est source d'intensification des nuisances existantes générées par la présence d'une ligne à très haute tension électrique et impacte donc *a priori* la santé environnementale des riverains,
- ne mentionne pas la nature exacte des travaux qui seront opérés sur la commune de Pontoise et ne définit pas de calendrier prévisionnel concernant leur déroulement,
- ne fait état d'aucune solution ou aménagement permettant de réduire l'impact paysager des pylônes dans leur environnement,
- a été soumis par RTE à la commune de Pontoise dans un calendrier trop précipité qui n'a pas permis à la Commune d'être véritablement associée.

**ARTICLE 2 :** INDIQUE que la présente délibération sera notifiée au Directeur Régional et Interdépartemental de l'Environnement et de l'Energie de l'Île-de-France et au Préfet du Val d'Oise.

### QUESTIONS ORALES

#### 1) Question orale du groupe « Pontoise pour tous » posée par M. François ERNST :

Comme d'autres villes avant elle, la ville de Courdimanche a organisé un groupement de commandes de fournitures scolaires pour la rentrée 2015. L'objectif de cette action était d'aider les parents à faire des économies dans l'achat des fournitures scolaires tout en leur évitant les embouteillages de caddies dans les grandes surfaces. Cet objectif a été atteint, pour le bien de nombreuses familles. Un groupement de commandes au niveau d'une ville de la taille de Pontoise permettrait aussi assurément de réduire les coûts. Une consultation des représentants de parents d'élèves et des enseignants serait utile afin de connaître précisément les besoins des élèves. Un kit de fournitures scolaires pourrait être défini par exemple pour chacun des niveaux : élémentaire, collège, lycée. Mettre en place un groupe de travail sur ce sujet permettrait de préparer la rentrée 2016.

Dans le contexte économique actuel, ne pensez-vous pas qu'une telle opération serait un coup de pouce pour un gain de temps et d'argent pour des familles de Pontoise ?

## **2) Question orale du groupe « Pontoise pour tous » posée par Mme Corinne BRAMI :**

Une réunion le 15 septembre dernier a réuni une grande majorité d'ATSEM, de parents d'élèves, de représentants des écoles aussi bien professeurs que directeurs (trices) des écoles maternelles pour l'essentiel. Il est prévu un rassemblement devant la mairie samedi prochain 26 Septembre afin de vous interpeler M. le maire sur les mécontentements croissants des acteurs de la vie éducative. Une pétition circule d'ailleurs à ce sujet.

Nous nous permettons de vous interpeler sur les raisons qui vont amener un grand nombre de parents, d'ATSEM et d'enseignants d'en venir à cette initiative collective.

- la disparition programmée des ATSEM en grande section de maternelle a commencé puisque d'ores et déjà il n'y a eu aucune nomination lors des ouvertures de classe. Par ailleurs, l'expression publique que vous avez eue lors de la réunion de quartier des Cordeliers affichait votre volonté de ne plus en nommer. Cette décision entraîne indubitablement une dégradation des conditions de travail de ces personnes puisqu'elles sont de fait moins nombreuses et par conséquent une dégradation des conditions de travail des professeurs des écoles entraînant une dégradation de la qualité de l'enseignement. D'autre part, elles se réuniront une fois par mois de 9h à 11h sur le temps scolaire pour préparer leur activité TAPS, ce qui revient à une semaine entière dans l'année. Nous ne sommes pas convaincus que ce soit très porteur pour l'éducation dans notre ville et pour nos enfants. Il en ressort que la principale préoccupation en terme d'éducation privilégie les 3h de TAPS plutôt que les 24h d'enseignement.

- La baisse des moyens alloués à l'école, c'est moins 16% des crédits pour l'achat du matériel scolaire. On y ajoute que la garderie du midi de 11h30 à 12h30, gratuite jusque-là devient payante, que pour les sorties scolaires le car de la ville n'excèdera pas 16h00 sauf à ce que l'école paye le chauffeur au-delà de cet horaire ce qui n'a jamais été le cas avant. En sachant que les chauffeurs ont une pause réglementaire le midi, cela va grandement limiter le périmètre des sorties scolaires au détriment toujours des mêmes à savoir les enfants.

- Nous nous permettons aussi de vous interpeler sur la baisse importante des salaires en ce qui concerne les études surveillées et les animations des TAPS. Baisse de 16% pour les professeurs des écoles et de 44% pour les animateurs. Si cette décision est conforme à la loi, loi à l'initiative de M. Eric Woerth, elle ne fait pas apparaître une volonté éducative pour nos enfants ici à Pontoise. Les conséquences de cette décision sont multiples : abandon de nombreux professeurs des écoles pour assurer les études surveillées, remplacés progressivement par des animateurs. Est-ce là le gage d'une qualité identique pour les études surveillées, nous ne le pensons pas et nous ne sommes pas les seuls. L'inquiétude des parents est grandissante. Sur la forme, cette fois ci, une lettre envoyée le 26 Août pour une rentrée qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> Septembre met le monde éducatif devant le fait accompli d'autant plus encore quand l'argument utilisé pour justifier de cette énorme baisse est l'uniformisation et la simplification des actes de gestion. C'est peu pédagogique.

En ce qui concerne cet argument, la note présentée à ce sujet au conseil municipal du 25 juin dernier était sans débat et n'a pas été sortie pour être mise au débat eu égard à la rédaction de l'exposé qui stipulait qu'il existait des taux différents pour les enseignants selon l'activité allant de 11,66€ à 21,86€ brut et que dans un souci d'uniformisation on passait tout le monde à 18 €.

Or l'intégralité de l'activité des enseignants était au plafond de 21,86€ sans que ce soit indiqué dans la note. Ce manque d'information volontaire ou involontaire est préjudiciable à la bonne compréhension d'une note. Nous vous demandons de bien vouloir revenir sur cette décision lors du prochain municipal, pour l'intérêt de tous, des enfants, des parents et des enseignants.

## **3) Question orale posée par Mme Bénédicte ARIES**

En juin 2015, pour respecter l'absolue nécessité de maintenir l'équilibre d'encadrement de toutes les écoles maternelles pontoisiennes souvent surchargées, vous vous êtes engagé (via les conseils d'école concernés) à nommer un ou une Agent territorial spécialisé d'école maternelle (Atsem) par ouverture de classe.

Or en septembre 2015 il est constaté ou annoncé:

- aucune nomination d'Atsem sur les 3 ouvertures de classe en maternelle (décidées à l'issue de la carte scolaire de l'Education nationale),

- plus de remplacement des congés d'Atsem, même au-delà de 15 jours.

- la remise en question pour l'avenir de la nomination des Atsem en Grande section.

Cette politique serait appliquée alors même que les missions des Atsems se trouvent alourdis par la charge de préparation et d'animation des temps d'accueil périscolaires, ainsi que, pour certaines, d'heures décalés d'entretien des locaux.

Monsieur le Maire,

Pouvez-vous nous assurer que votre engagement à nommer une Atsem par ouverture de classe sera respecté et si oui quand ?

#### **4) Question orale du groupe « Pontoise pour tous » posée par M. Albert NOUMOWE**

Nul responsable politique humaniste ne peut rester indifférent devant le drame de milliers de réfugiés fuyant la guerre et la famine dans leurs pays. Mettre à l'abri les familles persécutées, apporter les premiers soins aux rescapés, fournir à manger à ceux qui ont faim est une obligation morale et une tradition française. La mobilisation des villes est déterminante et peut s'appuyer sur une organisation, une méthode et un soutien de l'Etat. Plusieurs villes proches sont prêtes à accueillir des réfugiés : Vauréal, Courdimanche, Des maires de gauche comme de droite plaident pour des actions humanitaires fortes. L'île des loisirs de Cergy-Pontoise a accueilli ses premiers réfugiés. L'archevêque de Pontoise a annoncé que l'archevêché de Pontoise accueille déjà des réfugiés.

Est-ce que des initiatives viendront aussi de la ville de Pontoise ?

#### **5) Question orale du groupe « Pontoise à coeur » posée par M. Patrick MORCELLO**

Le 12 et le 13 septembre derniers la ville de Pontoise vient une nouvelle fois d'accueillir Le Salon Musulman au Hall St martin de Pontoise.

La presse a fait état et à juste titre d'ailleurs de la présence de nombreux prédicateurs salafistes sur le territoire communal alors que vous le savez bien, monsieur le maire, cette dérive de l'islam ne reflète absolument pas les pratiques des musulmans pontoisiens qui pratiquent majoritairement un islam modéré.

Les organisateurs ont même poussé le vice à y mettre « la femme à l'honneur »... quand on sait que c'était plutôt le déshonneur de la femme qui ne respecte pas la loi de son mari qui était évoqué on trouvera que cela relève d'une ironie pour le moins douteuse...

Saluons au passage le courage, ou la folle témérité diront certains, des Femen qui ont failli se faire lyncher au sens propre du terme pour avoir revendiqué les droits de la femme à être libre de son corps.

Monsieur le maire, au vu des événements dramatiques qui se multiplient ayant trait aux dangers de l'islamisme radical, afin de cesser au plus vite ce prosélytisme et ce communautarisme particulièrement préoccupants pour notre pays, nous voudrions savoir si, compte tenu des difficultés légales évoquées dans la presse, la ville de Pontoise devra se résoudre à accueillir ce salon très discutable de façon pérenne.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h10.

Affiché le : 20 SEP. 2015



Le Député - Maire  
Philippe HOUILLON